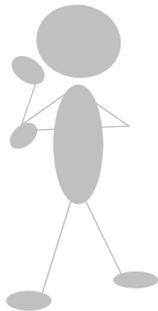


Recommandations pour l'organisateur



L'organisateur s'engage à:



- ✚ Éviter les zones les plus sensibles en tenant compte des considérations environnementales (classement de la zone)
- ✚ Éviter les sites Natura 2000 pour l'installation de l'ensemble des aménagements liés à la manifestation (parking, ravitaillement,...)

Si la manifestation se déroule entièrement en site Natura 2000, l'organisateur s'engage à prendre les contacts nécessaires pour localiser au mieux les emplacements des aménagements et éviter d'impacter les habitats et espèces d'intérêt communautaire (Cf. tableau des contacts)

- ✚ Délimiter les zones les plus fragiles pour limiter l'accès aux participants (présence d'un habitat ou espèces d'intérêt communautaire)
- ✚ Privilégier le balisage et débalisage à pied ou à vélo le plus rapidement possible après la manifestation
- ✚ Privilégier un balisage qui ne laissera pas de trace après la manifestation
- ✚ Informer et sensibiliser les participants à la protection du site (pas de cueillette, pas de sortie de sentiers, limiter les nuisances sonores)